

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-034

PUBLIÉ LE 1 MARS 2023

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

| | |
|---|--------|
| 73-2023-03-01-00002 - Délégation de signature au conciliateur fiscal départemental et aux conciliateurs fiscaux adjoints pour le département de la Savoie (1 page) | Page 3 |
| 73-2023-03-01-00001 - Délégation générale de signature (hors volet ?? comptable public) donnée par l'administratrice des Finances Publiques, directrice départementale des ?? Finances publiques de la Savoie par intérim à Mme Stéphanie LOMBARDI, M. Thierry INQUIMBERT et M. Lionel DECROIX (1 page) | Page 5 |
| 73-2023-03-01-00003 - Désignation du conciliateur fiscal et de ?? conciliateurs fiscaux adjoints pour le ?? département de la Savoie (1 page) | Page 7 |
| 73-2023-03-01-00004 - Liste des responsables de service de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal (1 page) | Page 9 |

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-03-01-00002

Délégation de signature au conciliateur fiscal
départemental et aux conciliateurs fiscaux
adjoints pour le département de la Savoie



**Décision de délégation de signature au conciliateur fiscal départemental et
aux conciliateurs fiscaux adjoints**

**L'administratrice des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques
de la Savoie par intérim,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 9 décembre 2022 désignant le conciliateur fiscal départemental et les conciliateurs fiscaux adjoints ;

décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie LOMBARDI, conciliateur fiscal départemental à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° - sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° - sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3° - dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° - dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° - sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° - sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 – La même délégation est donnée aux conciliateurs fiscaux adjoints, M. Lionel DECROIX, administrateur des Finances publiques adjoint et Mme Elisa BENKHETACHE, inspectrice principale des Finances publiques.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 1^{er} mars 2023

La directrice départementale des Finances publiques de la Savoie
par intérim,

signé : Annie LAMÉTÉRY
Administratrice des Finances publiques

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-03-01-00001

Délégation générale de signature (hors volet
comptable public) donnée par l'administratrice
des Finances Publiques, directrice
départementale des
Finances publiques de la Savoie par intérim à
Mme Stéphanie LOMBARDI, M. Thierry
INQUIMBERT et M. Lionel DECROIX

Décision de délégation générale de signature (hors volet comptable public)

L'administratrice des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques de la Savoie par intérim

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de La Savoie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMÉTÉRY administratrice des Finances publiques, adjointe de la direction départementale des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie à compter du 12 décembre 2022 ;

décide:

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Stéphanie LOMBARDI, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle Missions réseau,
- M. Thierry INQUIMBERT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Mission départementale risques-audit simplifications,
- M. Lionel DECROIX, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle départemental de contrôle fiscal.

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 1^{er} mars 2023

La directrice départementale des Finances publiques de la Savoie
par intérim,

signé : Annie LAMÉTÉRY
Administratrice des Finances publiques

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-03-01-00003

Désignation du conciliateur fiscal et de
conciliateurs fiscaux adjoints pour le
département de la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Désignation du conciliateur fiscal

**L'administratrice des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques
de la Savoie par intérim,**

décide :

Article 1 – Mme Stéphanie LOMBARDI, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle Missions réseau, est désignée conciliateur fiscal du département de la Savoie.

Article 2 – Sont désignés conciliateurs fiscaux adjoints :

- M. Lionel DECROIX, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle départemental de contrôle fiscal ;
- Mme Elisa BENKHETACHE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Accompagnement fiscal et foncier.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 1^{er} mars 2023

La directrice départementale des Finances publiques de la Savoie
par intérim,

signé : Annie LAMÉTÉRY
Administratrice des Finances publiques

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

73-2023-03-01-00004

Liste des responsables de service de la direction
départementale des Finances publiques de la
Savoie disposant d'une délégation de signature
en matière de contentieux et gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature
en matière de contentieux et gracieux fiscal
prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts.**

Liste des responsables locaux disposant d'une délégation de signature automatique publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie :

| Prénom - Nom | Responsables des services |
|-------------------------|--|
| Corinne DUBARRY | Service des impôts des particuliers d'Albertville |
| Philippe CARRON | Service des impôts des particuliers de Chambéry |
| Stéphane JAY | Service des impôts des particuliers de Saint-Jean-de-Maurienne |
| Bruno DELAYE | Service des impôts des entreprises de Chambéry |
| Nathalie CHRETIEN | Service des impôts des entreprises de Moûtiers |
| Christian CHIARELLO | Pôle de contrôle et d'expertise |
| Patrice POUJOL | Pôle de recouvrement spécialisé |
| Erick de BARBARIN | Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine |
| Marc FEGAR | Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 |
| Audrey SPROCQ | Service départemental des impôts fonciers |
| Albert COLONNA-D'ISTRIA | Brigade de contrôle et de recherche |
| Fabrizio ARCURI | 1ère brigade de vérification |
| Isabelle ZANETTO | 3ème brigade de vérification |

Fait à Chambéry, le 1^{er} mars 2023

La directrice départementale des Finances publiques de la Savoie
par intérim,

signé : Annie LAMÉTÉRY
Administratrice des Finances publiques